REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUCONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 7 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :
Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. VANNUCCI à M. CASTELLANA, M. VOGLIMACCI à Mme BIANCAMARIA, M. BALZANO à Mme OTTAVY, Mme CORTICCHIATO à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à M. PUGLIESI, M. KERVELLA à M. MONDOLONI, M. FERRARA à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. CHAREYRE à Mme SICHI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :
Mme ZUCCARELLI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 07 novembre 2016 **Délibération N°2016/298**

Service de transport de personnes pour la Ville d'Ajaccio
Lot n°2 : Transport intra muros des élèves des écoles maternelles et élémentaires.
Autorisation de signer et exécuter le marché

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet le transport de personnes pour la Ville d'Ajaccio. La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-I.1º et 67 à 68 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016.
Cette consultation est passée en application de l'article 78 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres.
Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et un opérateur économique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE, sur le profil acheteur www.achatpublic.com, www.marchesonline.com et mis en ligne sur le site de la Ville le 27 juillet 2016. La date limite de remise des offres a été fixée au 08 septembre 2016 à 11h00.
La durée du marché est d'un an reconductible trois fois.

Les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot	*Désignation*
1	Transport de personnes dans le cadre des animations culturelles, sociales et sportives
2	Transport intra muros des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Ville d'Ajaccio

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :
Pour le lot nº2 Transport intra muros des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Ville d'Ajaccio :

Critères et sous-critères	*Pondération*
Critère : Valeur technique appréciée au regard de la qualité :	50%
des moyens humains dédiés	20%
des moyens matériels dédiés	30%
Critère : Prix des prestations	45%
Critère : Performances en matière de protection de l'environnement	5%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 03 novembre 2016 a décidé d'attribuer le marché de transport de personnes pour la Ville d'Ajaccio Lot nº2 : Transport intra muros des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Ville d'Ajaccio à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter le marché de transport de personnes pour la Ville d'Ajaccio Lot nº2 : Transport intra muros des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Ville d'Ajaccio avec l'entreprise suivante :

AUTOCARS CORSE MEDITERRANEE pour un montant minimum annuel de 50 000 € HT et sans montant maximum.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Décret nº2016-360 du 25 mars 2016 ;
Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics ;
Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville, qui dans sa séance du 03 novembre 2016 est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 7 novembre 2016 ;

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché de transport de personnes pour la Ville d'Ajaccio Lot nº2 : Transport intra muros des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Ville d'Ajaccio avec l'entreprise suivante :

AUTOCARS CORSE MEDITERRANEE pour un montant minimum annuel de 50 000 € HT et sans montant maximum.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

MAIRIE D'AJACCIO 20000 AJACCIO

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161107-2016_298-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016
Publication : 14/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation